

**COMPTE-RENDU DE LA PRÉSIDENTE DU JURY
À LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
DE TECHNICIEN TERRITORIAL session 2020**

Spécialité «Réseaux, voirie et infrastructures»

Le Centre de gestion des Landes a organisé le concours de technicien territorial, spécialité «Réseaux, voirie et infrastructures » session 2020, en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine. Les épreuves écrites, initialement prévues le 16 avril 2020, ont été reportées, en raison de la crise sanitaire, au 15 avril 2021.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ **Epreuves d'admissibilité :**

	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	% de candidats absents aux épreuves écrites d'admissibilité	Moyenne des épreuves écrites	Seuil d'admissibilité
Externe	40	131	84	35.88 %	9.22/20	9/20
Interne	40	183	120	34.42 %	9.41/20	9/20
Total	80	314	204	35.03 %		

➤ **Epreuves d'admission :**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	% de candidats présents	Moyenne de l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
EXTERNE	46	46	100 %	11.95/20	10.30/20	36	42.85 %
INTERNE	64	63	98.44 %	10.64/20	10.30/20	42	35 %
TOTAL	110	109				78	

STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

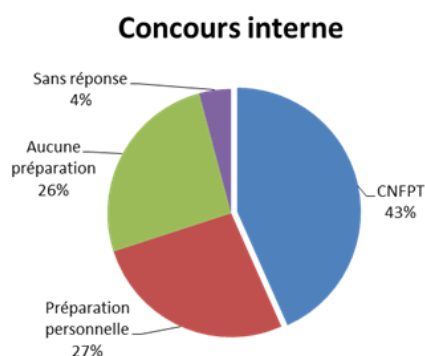
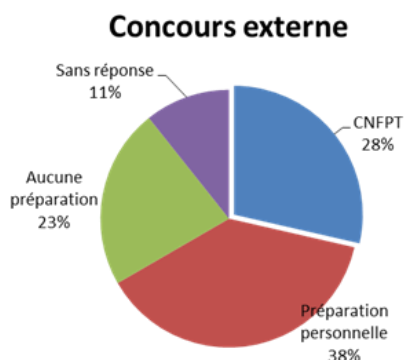
➤ Origine géographique des candidats inscrits :

Région Nouvelle-Aquitaine	Hors Région Nouvelle-Aquitaine
87.26 %	12.74 %

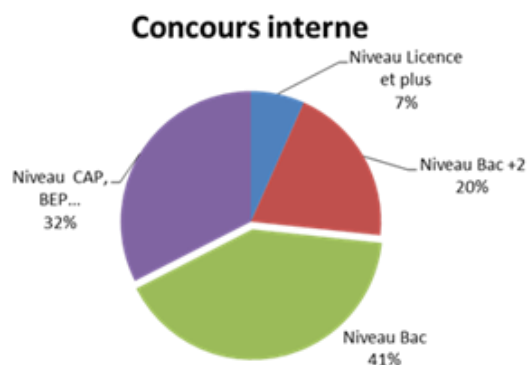
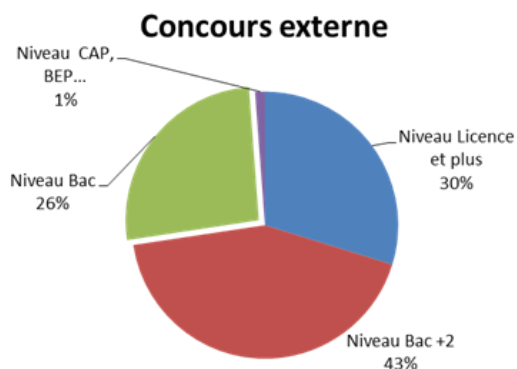
➤ Sexe :

Hommes	Femmes
84.72 %	15.28 %

➤ Préparation des candidats présents :



➤ Niveaux de diplôme présents :



Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Sont toutefois dispensés de conditions de diplôme :

- Les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement
- Les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports.
- Les possesseurs d'une équivalence de diplôme ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle

Lors de cette session, 2 candidats ont bénéficié d'une décision favorable de la commission d'équivalence de diplôme qui leur a permis de participer aux épreuves.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les sujets ont été élaborés par une cellule pédagogique nationale et utilisés par la plupart des CDG organisateurs de ce concours. L'épreuve écrite initialement prévu le 16 avril 2020 a été reportée en raison de la crise sanitaire au 15 avril 2021.

Ces épreuves ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les deux correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Le concours se compose d'une épreuve d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

➤ Les épreuves d'admissibilité :

EXTERNE	INTERNE
Questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée : 3 heures ; coefficient 1)	Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Questions techniques :

Les correcteurs constatent que :

- Très peu de candidats ont répondu correctement à l'ensemble des questions, dont certaines nécessitaient un bon niveau technique.
- Certaines réponses sont peu rédigées et manquent de précisions. Cela se traduit par des énumérations d'idées sans développement et sans construction.

Rapport technique :

Les correcteurs constatent que :

- La thématique des réseaux est un sujet peu fréquent, pleinement d'actualité, abordable et conforme à la réalité professionnelle d'un technicien territorial. Elle soulève de nombreux enjeux.
- Le nombre de documents mis à disposition était important et nécessitait une vraie technique de hiérarchisation des informations, mais l'extraction des thèmes principaux ne présentait pas de difficultés.
- Le niveau est très moyen voire décevant.
- L'expression est globalement correcte et la méthodologie acquise dans l'ensemble.
- Certains candidats ne connaissent pas la technique de rédaction d'un rapport.
- Les enjeux des nouvelles technologies pour préserver l'environnement dans le domaine de l'éclairage public ont été trop rarement exposés.

Les résultats sont les suivants :

	Moyenne	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes inférieures à 5/20
CONCOURS EXTERNE	9,22 /20	34 (40,48 %)	17,88 /20	2,13 /20	5 (5,95 %)
CONCOURS INTERNE	9,41 /20	53 (44,17%)	15,75 /20	1,63 / 20	7 (5,83%)

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours. Le jury s'est réuni le 4 juin 2021 à Mont de Marsan pour en délibérer.

➤ **Les épreuves d'admission :**

EXTERNE	INTERNE
<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)</p>	<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)</p>

Les membres du jury ont conduit les entretiens les 21 et 30 juin et 2 juillet 2021 à Mont de Marsan.

Pour l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- l'exposé du candidat de 5 minutes maximum sur sa formation et son projet professionnel (en externe) ou sur les acquis de son expérience (en interne et troisième voie)
- ses connaissances professionnelles en rapport avec la spécialité
- ses aptitudes à exercer les missions
- ses connaissances de l'environnement territorial et institutionnel
- sa motivation

Quelle que soit la voie du concours, cette unique épreuve orale est d'une durée de 20 minutes.

Les membres du jury ont été attentifs à poser des questions de nature variée, avec notamment des mises en situation professionnelle, que ce soit des questions permettant d'évaluer les connaissances du candidat, des questions plus transversales sur l'environnement territorial, des questions liées au parcours du candidat ou encore des questions permettant d'évaluer le potentiel et les facultés du candidat en matière de management et d'organisation de service.

Les notes de l'entretien se répartissent ainsi :

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Ecart des notes	17/20 à 6/20	16.67/20 à 6/20
Moyenne	11.95/20	10.64/20
Pourcentage de copies ayant obtenu la moyenne	76.09 %	55.55 %

Les examinateurs soulignent les points suivants :

- L'exposé est l'occasion de valoriser un parcours, un projet et de faire la preuve d'une réelle motivation à occuper le grade de technicien territorial. Or, si les candidats ont tout intérêt à bien préparer cet exercice d'une durée limitée (5 minutes maximum), ils ne doivent pas réciter cet exposé, mais l'appréhender avec un minimum de personnalité et de spontanéité.
- Il est attendu de la part des candidats de bien connaître les missions afférentes à ce cadre d'emplois et de faire la preuve d'un positionnement adapté.
- Les candidats doivent montrer leur intérêt pour l'environnement professionnel et territorial en maîtrisant les connaissances de base relatives aux grands principes de la Fonction publique territoriale, au fonctionnement des collectivités territoriales (structures, organisation, organes délibérants, budget, marchés publics...), au positionnement par rapport aux supérieurs hiérarchique et aux élus...
- Certains candidats internes sont enfermés dans leur domaine d'activité ou leur poste de travail et manquent de curiosité par rapport à d'autres missions du grade.

Le 2 juillet 2021, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis.

La réglementation rend possible le transfert de postes : lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux différents concours pour un poste au moins et dans la limite de 25 % du total des postes ouverts, soit 20 postes pour ce concours.

Dans cette limite, le jury a décidé le transfert de 2 des 4 postes non pourvus du concours externe vers le concours interne.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

La Présidente, Isabelle CAILLETON